

**LOI  
TRAVAIL :  
NON  
MERCII !**

# **SYNDICAT GENERAL TRAVAILLEURS PORTUAIRES**

## **Du Port du Havre**

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

Camarades,

Nous venons d'être alertés par le CHSCT et par la Fédération Sportive du Havre S'Port d'une suspicion d'amiante dans les vestiaires et la salle omnisport du stade de la hêtraie alors que ces locaux sont ouverts à la circulation des adhérents de la fédération et aux personnes en charge de ces installations ainsi qu'un manquement à certaines règles de sécurité de la part de responsables de notre établissement en charge des travaux actuels.

En effet, que ce soit suite à de nouvelles mesures d'empoussièremment décidées unilatéralement alors que les dernières étaient bonnes où la réalisation de travaux électriques sans protection et par une entreprise de peinture alors qu'ils étaient planifiés par nos équipes et sous section 4 (amiante), impose l'inscription par le CHSCT d'un danger grave et imminent sur le registre légal prévu à cet effet.

S'en suivra, si ce sujet interpelle suffisamment les quelques « responsables » de notre établissement, l'organisation d'un CHSCT extraordinaire, l'établissement de fiches d'expositions pour tous ceux qui ont été en contact ainsi que la mise en place d'un véritable plan d'action et des mesures conservatoires.

Nous savons qu'il existe des champions du monde de la connerie au sein du GPMH, préférant faire travailler sans protections ni procédures des entreprises extérieures plutôt que des services du Port, peut être juste par excès d'une certaine autorité qu'ils n'arrivent pas à exercer chez nous, peut être par manque de crédibilité !

Attention cependant à ceux qui jouent avec la vie des autres dès lors qu'ils ne sont pas vus, la législation du travail en la matière est assez précise et formelle et ne traîne pas à trouver des responsables qui ont délégation de sécurité, quand une sale affaire de contaminations ou d'exposition volontaire pointe son nez.

Surtout actuellement, où le CHSCT est en pleine procédure de dépôt de plainte contre le GPMH pour manquement aux règles de sécurité relatif à l'amiante.

Et juste parce qu'il est insupportable de consoler une famille endeuillée par le scandale de l'amiante, soyez persuadé que le CHSCT remplira la mission qui lui incombe et ira pointer du doigt celui qui saura se reconnaître à travers les lignes de ce tract !

Le secrétaire général  
  
J. DELAPORTE

Pour info et affichage